

Tél.: 02.47.29.86.86 Fax: 02.47.56.55.76 mairie@semblancay.fr

Le 26/10/2020

Objet : Voirie- Mur du Château de Dolbeau - Route de Neuillé-Pont-Pierre Dossier suivi par M. Le Garrec

Madame,

En réponse à votre mail du 22 octobre dernier concernant les travaux réalisés sur le mur de la propriété de M. Bazin de Jessey, voici les éléments de réponses.

L'arrêté a effectivement été établi pour une durée de 3 mois pour tenir compte d'éventuels retards dus aux conditions climatiques et de difficultés propres au chantier. Les travaux réalisés sont définitifs et ont fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux soumise à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Le mur de cette propriété a été fragilisé suite au busage réalisé par la Commune il y a quelques années. Aussi avons-nous considéré qu'il était normal d'autoriser l'installation des contreforts sur la berne et d'autre part, de participer financièrement au coût de la création des fondations.

Cette dépense d'un montant de 4505 euros a été réglée par la Communauté de Communes sur le budget voirie.

Nous avons demandé à Monsieur De Jessey, lors de l'instruction du dossier, de prévoir une signalétique sur les contreforts pour sécuriser la zone. Ces travaux n'auront pas d'impact sur le tracé de la fibre ainsi que pour le passage des piétons (au-delà du mur de la propriété, il existe un fossé très profond qui impose aux piétons de marcher sur la chaussée).

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos plus sincères salutations.

